



MONT-CARMEL

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER MARS 2021

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, tenue ce premier jour de mars deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente, par voie de vidéoconférence, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Monsieur le Maire Pierre Saillant

Mesdames les conseillères : Colette Beaulieu, Cindy Saint-Jean, Karine Saint-Jean
Réjeanne Raymond Roussel

Messieurs les conseillers : Lucien Dionne, Lauréat Jean

1. Ouverture

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Saillant maire; madame Maryse Lizotte directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire. Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h30.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021

4. Correspondance

5. Gestion financière

- 5.1** Approbation des dépenses et autorisation de paiements
- 5.2** Demande de dons, commandites et renouvellement d'adhésion
- 5.3** Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes par l'entremise de la MRC de Kamouraska
- 5.4** Mandat à une personne pour enchérir et acquérir au nom de la municipalité
- 5.5** Adoption du budget révisé 2020 de l'Office d'habitation du Kamouraska Est
- 5.6** Adoption du budget initial 2021 de l'Office d'habitation du Kamouraska Est

6. Urbanisme

- 6.1** Demande d'autorisation de Groupement Forestier du Gand-Portage, pour aliéner les lots 5 426 994 et 5 426 996 du Cadastre du Québec

7. Travaux publics

- 7.1** Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

8. Nouvelles affaires

- 8.1** Demande d'un citoyen
- 8.2** Avis de motion Règlement 316-2021

9. Dépôt de documents

10. Période de questions

11. Levée de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

022-2021 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lauréat Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021

Les membres du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021, dans les délais prévus, affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa lecture.

023-2021 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Karine Saint-Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021.

3. Correspondance

Madame Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

4. Gestion financière

4.1 Approbation des dépenses et autorisation de paiements

024-2021 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Cindy Saint-Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER les dépenses de février 2021, tels que détaillés à la liste suggérée ci-après annexée, à savoir :

Total des salaires :	17 333.44\$
Total des incompressibles :	64 385.35\$
Total des comptes à payer :	78 556.76\$
Grand total :	<u>160 257.55\$</u>

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

5.2 Demande de dons, commandites et renouvellement d'adhésion

Après étude des demandes reçues;

025-2021 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER les demandes suivantes :

Collège Sainte-Anne, prix de fin d'année – 50\$
APHK, renouvellement d'adhésion – 50\$
École Chanoine-Beaudet, prix de fin d'année – 50\$

5.3 Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes par l'entremise de la MRC de Kamouraska

CONSIDÉRANT l'article 1023 du Code municipal du Québec qui stipule que la secrétaire-trésorière, si elle en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre à la MRC la liste des contribuables en défaut de paiement des impôts fonciers;

026-2021 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjeanne Raymond Roussel
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière soit autorisée à transmettre à la MRC de Kamouraska, la liste des immeubles qui devront être vendus pour arrérages de taxes.

5.4 Mandat à une personne pour enchérir et acquérir au nom de la municipalité

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes réalisée par la MRC conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec;

027-2021 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE DÉSIGNER, la directrice générale, secrétaire-trésorière, madame Maryse Lizotte comme représentante de la Municipalité en vue d'enchérir et d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité, tout immeuble figurant sur la liste de vente pour taxes situé sur le territoire de la municipalité de Mont-Carmel, lors de la vente pour non-paiement de taxes devant se tenir au bureau de la MRC de Kamouraska le 10 juin 2021;

DE NOMMER madame Guylaine Dumais substitut advenant l'impossibilité d'agir de la personne déléguée;

QUE la personne ainsi désignée ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang inférieur ou égal à celui des taxes municipales.

5.5 Adoption du budget révisé 2020 de l'Office d'habitation du Kamouraska Est

Considérant la correspondance reçue de la Société d'habitation du Québec - budget révisé 2020;

028-2021 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER le budget révisé 2020 de l'Office d'habitation du Kamouraska-Est.

5.6 Adoption du budget initial 2021 de l'Office d'habitation du Kamouraska Est

Considérant la correspondance reçue de la Société d'habitation du Québec - budget initial 2021;

029-2021 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Karine Saint-Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER le budget initial 2021 de l'Office d'habitation du Kamouraska-Est.

6. Urbanisme

6.1 Demande d'autorisation de Groupement Forestier du Gand-Portage, pour aliéner les lots 5 426 994 et 5 426 996 du Cadastre du Québec

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Mont-Carmel doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par Groupement Forestier du Grand-Portage, visant à aliéner les lots 5 426 994 et 5 426 996 du cadastre du Québec, d'une superficie de 11,792 hectares, faisant partie de la propriété de M. Rosaire Roussel, pour des fins sylvicoles ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les dispositions du règlement de zonage de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'exploitation forestière (sylviculture) est considérée être une activité agricole au sens de la LPTAA ;

ATTENDU l'absence d'impact de l'autorisation recherchée sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisations agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants ;

030-2021 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité de Mont-Carmel :

APPUIE le demandeur, Groupement Forestier du Grand-Portage, dans sa démarche visant à obtenir de la Commission, l'autorisation d'aliéner les lots 5 426 994 et 5 426 996 du cadastre du Québec d'une superficie de 11.792 hectares, faisant partie de la propriété de M. Rosaire Roussel, pour des fins sylvicoles ;

INDIQUE à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale ;

RECOMMANDE à la Commission de faire droit à la présente demande.

7. Travaux publics

7.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 354 530\$ pour l'année 2020;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

031-2021 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Cindy Saint-Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité de Mont-Carmel informe le ministre des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

8. Nouvelles affaires

8.1 Demande d'un citoyen

CONSIDÉRANT la demande de la part de monsieur Berto Bélanger de pouvoir entailler

les érables du Parc municipal Jean-Claude Plourde pour la saison des sucres 2021;

CONSIDÉRANT l'engagement de monsieur Bélanger d'installer les tuyaux le plus tard possible et de les enlever le plus tôt possible après la saison des sucres;

CONSIDÉRANT la résolution 023-2020 qui autorisait M. Bélanger à l'entaille des érables du Parc municipal en 2020 et le respect de celui-ci des obligations demandées par la municipalité;

032-2021 Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Karine Saint-Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER monsieur Berto Bélanger à entailler les érables du Parc municipal Jean-Claude Plourde pour la saison des sucres 2021.

8.2 Avis de motion Règlement 316-2021

Avis de motion est donné par madame la conseillère Réjeanne Raymond Roussel que le Règlement 316-2021 1^{er} projet, visant à modifier le Règlement 117-1990 afin d'intégrer une disposition concernant les copropriétés (Condominiums) sera adopté à une séance subséquente.

Copies du Règlement sont disponibles

9. Dépôt de documents

Liste des immeubles à être vendues pour non-paiement de taxes

10. Période de questions (ouverture à 19h37 - fermeture à 19h37)

La période de question a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

11. Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

033-2021 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lauréat Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 19h40.

Pierre Saillant, maire

Maryse Lizotte directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, Pierre Saillant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales